



À :

ArianeGroup établissement d'Issac

Alain MOBUCHON – Directeur d'établissement

Frédéric MELIA – HR site

Issac, le 15/04/2020

Objet : Reprise des activités sur les sites de l'Établissement

Messieurs,

Suite à l'allocution du Président de la République prolongeant la période de confinement jusqu'au 11 mai 2020 et évoquant des pistes quant aux mesures de dé-confinement, nous, Organisations Syndicales Représentatives de l'établissement, vous demandons d'organiser un CSE extraordinaire afin de préciser les impacts de ces déclarations sur nos 3 sites.

Nous vous demandons également de décliner plus précisément, en supplément de la réunion CSSCT extraordinaire de la semaine dernière :

- L'évolution quotidienne des effectifs en activité sur les sites depuis le 16 mars,
- La liste des bâtiments/zone ouverts avec les effectifs appelés sur site à date et les effectifs maximum compatibles des gestes et mesures barrières,
- Les vagues restantes et les effectifs en activité attendus sur les sites,
- Les organisations de travail décidées et les différentes conditions associées,
- Le rôle des ambassadeurs sécurité,
- Les éventuelles actions facilitées par la Direction permettant par exemple la réalisation d'adaptation de matériels (poignée, visièrre, cale porte, ...).

Nous vous rappelons la crainte que nous avons formulée lors de cette réunion CSSCT quant à l'impact de l'augmentation des effectifs sur les mesures sanitaire et industrielle prises par la Direction Locale. Nous savons déjà que :

- Des personnels ont repris le travail sur des activités ne le nécessitant pas impérativement, et du coup ils ne sont pas occupés à 100%, ce qui leur donne l'impression d'être revenus pour pas grand-chose... la confiance envers leur direction locale et leurs managers sera ainsi ébranlée,
- Un manager a déjà été obligé de faire un rappel à l'ordre, vendredi dernier, car les mesures barrières n'étaient pas ou plus respectées, alors que son équipe était réduite au strict nécessaire.

Nous vous demandons de clarifier toutes ces mesures, les managers ont besoin de votre aide pour que la sérénité soit de mise pour les activités sur site.



Nous vous rappelons, également, que le principe retenu jusqu'au 11 mai par le gouvernement est le confinement. Ainsi, le plan de continuité des activités AGS ne doit donc en aucun cas se substituer à ce principe sans nécessité impérative.

Pour finir, et afin de renforcer les mesures sanitaires déjà en œuvre sur les sites, nous souhaitons que la Direction locale examine les propositions suivantes :

- Considérant que les autorités sanitaires expliquent aujourd'hui que le masque en tissu réutilisable (dit masque à usage non sanitaire) est une barrière supplémentaire utile, nous vous demandons de généraliser le port de celui-ci et, par conséquent, de fournir 4 masques réutilisables minimum par salariés sur tous nos sites,
- La mise en place dans tous les bâtiments et par étages, de distributeur de gel hydro-alcoolique,
- La mise en place de prise de température à l'embauche par le prestataire sécurité.

Ces mesures devraient rassurer les personnels.

Nous vous rappelons également les positions de nos Organisations Syndicales au niveau central concernant cette crise :

- La solidarité doit être partagée, par conséquent une participation financière significative de l'entreprise doit être actée dans l'accord en cours de négociation;
- Concernant la/les période(s) de chômage partiel, nous demandons le respect de la convention collective de la métallurgie et nous revendiquons une indemnisation à 100 % du salaire net pour tous ;
- La solidarité dans cette crise, qui consiste en un traitement équitable entre toutes les catégories socioprofessionnelles ;
- Le dispositif négocié doit permettre aux salariés de choisir entre plusieurs options ;
- Le traitement des salariés absents pour raisons médicales avant ou pendant le confinement (maladie, hospitalisation, maternité, handicap, ...) ne peut faire partie d'un dispositif de récupération d'heures ou de jours comme vous le proposez.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour la CFDT,
Christophe GUIONET

Pour la CFE-CGC,
Christophe CADIER

Pour la CGT,
Bruno TAUBY

Pour FO,
Frédéric LIBERT

Copie : Jérémy COULOUMY, secrétaire du CSE AGS Atlantique